

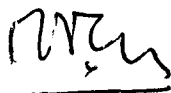
AGENCE FINANCIERE DE BASSIN  
"SEINE NORMANDIE"

DELIBERATION N° 90-9 DU 18 MAI 1990  
RELATIVE A LA SIGNATURE PAR L'AGENCE DE BASSIN  
DE L'AVENANT AU CONTRAT DE RIVIERE ARMANCON

Le Conseil d'administration de l'Agence financière de bassin "Seine Normandie"

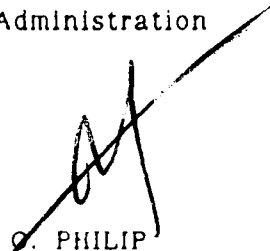
- Considérant l'intérêt d'un projet intégré de lutte contre la pollution et d'aménagement de rivière
- Vu le projet d'avenant au contrat de rivière Armançon et après en avoir délibéré, donne pouvoir à Monsieur le Directeur pour signer au nom de l'Agence l'avenant pour la deuxième tranche de travaux du contrat de rivière Armançon.

Le Secrétaire,  
Directeur de l'Agence



P.F. TENIERE-BUCHOT

Le Président du  
Conseil d'Administration



G. PHILIP